

Etat des lieux en matière de réglementation européenne des pesticides PFAS et métabolites

Salomé Roynet
Pesticide Action Network Europe (PAN Europe)



1



PAN Europe

- Réseau européen de lutte contre les pesticides
- ASBL, travaux fondés sur la science et la réglementation
- Œuvre pour éradiquer la dépendance à l'égard des pesticides et promouvoir des solutions de remplacement qui travaillent avec la nature
- Regroupe plus de 50 organisations de divers Etats-membres



2



L'encadrement des PFAS dans l'UE

- Février 2023 : Proposition de restriction 'universelle' des PFAS dans l'UE
- Coformulants des pesticides inclus
- Dérogation pour les substances actives utilisées dans les pesticides

3



Le règlement 1107/2009

- Objectif : Protection élevée de la santé humaine et de l'environnement
- Principe de précaution
- Absence d'effet nocif sur la santé humaine ou inacceptable sur l'environnement
- Critères 'd'exclusion'
- Candidats à la substitution

4



Problème

- 33 PFAS pesticides approuvés
- 11 candidats à la substitution (**rouge**)

33 substances actives PFAS					
Beflubutamid	Cyflufenamid	Cyflumetofen	Diflufenican	Flazasulfuron	Flonicamid
Fluazifop-P	Fluazinam	Flufenacet	Flumetralin	Fluometuron	Fluopicolide
Fluopyram	Flurochloridone	Flutianil	Flutolanil	Gamma-Cyhalothrin	Isoxaflutole
Lambda-Cyhalothrin	Mefentriflucanazole	Oxathiapiprolin	Oxyfluorfen	Penoxsulam	Penthiopyrad
Picolinafen	Prosulfuron	Pyroxsulam	Sulfoxaflor	Tau-Fluvalinate	Tefluthrin
Tembotrione	Tetraconazole	Trifloxystrobin			

5



Principales lacunes de la réglementation (1/2)

1

- **Persistence** : insuffisante pour interdire une substance

Seul(e)s sont interdit(e)s:

- Polluants organiques persistants (POPs)
- Substances considérées persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBTs)
- Substances considérées très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

6

Diapositive 6

- 1 here you can give emphasis, that although pesticides are designed to be toxic, their additional persistence is not enough to ban it
Angeliki Lysimachou (PAN Europe); 15-01-25



Principales lacunes de la réglementation (2/2)

- **Métabolites :**
 - Pertinents vs. non pertinents
 - Pertinent: < 0.1 µg/L dans les eaux souterraines
 - Non-pertinent: < 10 µg/L
 - Critères d'identification de la pertinence limités
 - Divergence eaux souterraines vs eau potable

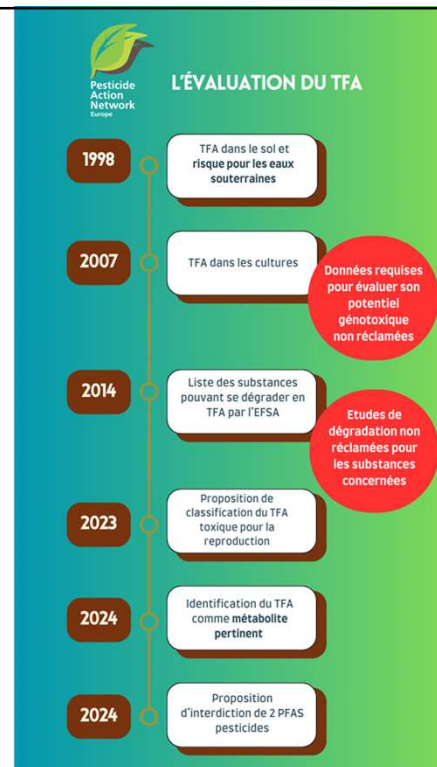
→ Majorité des métabolites est qualifiée de 'non pertinent': TFA

7



Manquements réglementaires

- Données obligatoires sur le potentiel génotoxique du TFA non réclamées
- Aucune donnée spécifique exigée pour les substances susceptibles de se dégrader en TFA après 2014
- TFA classifié métabolite pertinent **25 ans** après qu'un risque pour les eaux souterraines ait été identifié



8



Conséquences: TFA passé sous les radars

- Ne fait pas obstacle à l'approbation de substances actives PFAS, c-à-d à l'**émission** de TFA
- Présence du TFA **non surveillée** dans les eaux potables, les eaux de surface et les eaux souterraines



L'ÉVALUATION DU TFA

1998

TFA dans le sol et risque pour les eaux souterraines

2007

TFA dans les cultures

Données requises pour évaluer son potentiel génotoxique non réclamées

2014

Liste des substances pouvant se dégrader en TFA par l'EFSA

Etudes de dégradation non réclamées pour les substances concernées

2023

Proposition de classification du TFA toxique pour la reproduction

2024

Identification du TFA comme **métabolite pertinent**

2024

Proposition d'interdiction de 2 PFAS pesticides

9



TFA pertinent: conséquences

- Limite légale de 0.1µg/L dans les eaux souterraines applicable: approbation/autorisation de PFAS pesticides non conforme à ce seuil
 - Proposition par la Commission européenne de non-renouvellement du flufenacet et flutolanil
- Limite légale de 0.1µg/L pour l'eau potable

10



Nos demandes

Niveau européen

- Non-renouvellement du flufenacet et flutolanil
- Retrait immédiat de l'approbation de tous pesticides PFAS

Niveau national

- Retrait des autorisations basées sur la pollution au TFA
- Soutien proactif aux initiatives européennes

11

Merci pour votre attention !

Salomé Roynel: sa.roynel@gmail.com
Pesticide Action Network Europe (PAN Europe)



Co-funded by the European Union. Views and opinions expressed are however those of the author(s) only and do not necessarily reflect those of the European Union or CINEA. Neither the European Union nor the granting authority can be held responsible for them.

12